

ABONNEMENTS.

Un mois 4 fr.
Trois mois 11 »
Par la poste 15 »
La N° 20
Les abonnements commencent
à toutes les époques.

LE POLITIQUE,
JOURNAL DE LIEGE.

ANNONCES

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue
du Pot-d'Or, N° 622, et chez
Messieurs les Directeurs des
Postes.

ALLEMAGNE.

On écrit de Hanovre, le 16 août :
« L'audience des témoins dans l'enquête contre les magistrats
est maintenant terminée et les pièces ont été envoyées à la chan-
cellerie d'Osnabrück où le bourgmestre Stüve peut en prendre
inspection. »

« Parmi ceux qui ont refusé de payer les contributions, on
compte le président du conseil-d'état prince de Solms-Braunfels
lui-même. Cette résistance inattendue étonne les employés du
fisc, et les arrête dans leur ardeur à poursuivre les récalcitrans;
il serait possible que l'affaire fût sous peu soumise au conseil-
d'état. »

— On écrit de Constantinople, le 1er. août :

« La capitale est tranquille, mais c'est plutôt un repos inquiet,
car tout le monde paraît consterné. Le sultan Abdul-Medschid
est tombé subitement malade. S'il meurt, il n'a d'autre succes-
seur que son frère, âgé de 4 ans, le prince Nisam-Ed-Din. La
sultane mère ne le quitte pas. Il paraît que les mesures prises
antérieurement confirment l'idée que ce jeune souverain a été
empoisonné. Les partisans du capitain-pacha disent déjà que
le même bras qui a atteint le père a aussi étendu sa main sur le fils.
La position de Chosrew pacha devient très-épineuse au milieu
de tous ces malheureux événements, et il ne faut pas un médi-
ocre courage pour leur tenir tête. »

(Gazette de Carlsruhe.)

— On écrit des frontières de Turquie, 6 août, à la Gazette
d'Augsbourg :

On dit que le sultan Abdul-Medschid est malade, mais de
plusieurs lettres qu'on en parle, aucune ne l'affirme positivement,
et il faut donc attendre que le bruit se confirme. Mais ce qu'on
dit d'un attentat contre sa personne est radicalement faux.

— On écrit de St.-Petersbourg, le 10 août :

La Gazette de St.-Petersbourg contient l'oukase suivant pu-
blié par le sénat de l'empire :

Un oukase de S. M. I. du 2 juillet, adressé au sénat, et une
ordonnance relative à l'apanage de S. A. I. la grande-duchesse
Marie, annexée à cet oukase et signée par S. M., contiennent
ce qui suit :

« Un événement bien heureux qui vient de combler de joie
toute notre famille impériale, c'est l'alliance de notre fille-aimée, la
grande-duchesse Marie avec S. A. I. le duc Maximilien de Leuch-
tenberg, laquelle fixera son séjour dans notre empire. Cet évé-
nement, bien doux à notre cœur paternel, nous impose l'obli-
gation de fixer à S. A. I. des revenus proportionnés à son rang
et à sa dignité. Nous reconnaissons que la dot d'un million de
roubles, accordée par la loi à une grande-duchesse lors de son
mariage, est loin de suffire à l'entretien de la maison de S. A. I.,
et moins encore à celui des membres de sa famille, s'il plaisait
à la providence de l'augmenter. Comme par le compte-rendu du
ministre de la maison impériale, nous avons vu que les revenus
des biens de la couronne sont dans un état très-florissant et qu'il
y a encore des sommes considérables destinées à l'augmentation
des apanages, nous ordonnons dans notre sollicitude paternelle
et dans notre sincère attachement pour notre fille bien-aimée,
la grande-duchesse Marie :

1° Outre la dot d'un million fixée par la loi, nous accordons
à S. A. I. et à ses descendants un revenu annuel de 600,000
roubles d'assignations de banque sur les sommes affectées aux
apanages.

« 2° Comme la loi ne contient pas d'ordonnance positive sur
la transformation en revenus pécuniaires des domaines fixés
pour les apanages, nous avons jugé nécessaire d'en ajouter
une que nous envoyons au sénat et à laquelle nous donnons force
de loi. »

ANGLETERRE. — Londres, le 20 août.

Dans la séance d'hier, la chambre des communes a approuvé
l'émission proposée par le gouvernement de 4 millions de bons
de l'échiquier.

Le bill qui permet la visite des navires portugais soup-
çonnés de faire la traite des nègres a passé à la troisième
lecture.

— Une réunion nombreuse des membres de l'Union commer-
ciale a eu lieu à Dublin. Les chartistes y ont été dénoncés dans

des discours pleins de force et d'éloquence. La première réso-
lution proposée par M. Reynolds et appuyée par M. Stevin, est
ainsi conçue :

« En même temps que nous sympathisons avec les souffran-
ces et les privations des habitans pauvres des trois royaumes,
et que nous déplorons profondément les maux dont ils sont af-
fligés; en même temps que nous reconnaissons pleinement l'ur-
gente nécessité d'une réforme pratique et rationnelle, nous
sommes totalement et entièrement en désaccord avec ceux qui
voudraient obtenir, par l'application de la force publique, les
droits dont nous avons été injustement privés. Nous sommes
pleinement convaincus que ces grands et excellens principes se-
ront plus facilement obtenus par des moyens moraux, par des
mesures morales. »

« En conséquence nous nous opposons de toute la force de
notre conviction, à l'introduction des chartistes en Irlande et
nous sommes décidés à y résister par tous les moyens légaux
en notre pouvoir. Nous voulons la paix et l'ordre dans ce pays,
et nous adjurons tous ceux qui partagent nos sentimens à cet
égard, de se joindre à nous pour obtenir cet important objet. »

La seconde résolution proposée par M. O'Brien et appuyée par
M. Quelch, est conçue en ces termes : « Nous avons appris, par
des placards et des feuilles publiques, que des délégués de la
convention chartiste d'Angleterre sont arrivés à Dublin, dans le
but d'établir dans cette capitale une succursale de leur associa-
tion. Nous croyons qu'aucun Irlandais ami de son pays ne peut
avoir la pensée de s'unir à eux. »

Ainsi le plan des chartistes anglais qui croyaient trouver en
Irlande de nombreuses recrues, a complètement échoué.

— City article du Courier : Le trait principal de la bourse
ce matin a été la hausse de plus de 1 p. c. sur les fonds espa-
gnols. L'opinion paraît être que le gouvernement est en posses-
sion d'informations d'une nature satisfaisante relativement à la
pacification de la Péninsule, dans un sens favorable à la cause
de la reine.

Rien n'a transpiré encore concernant le montant des souscrip-
tions pour les billets de l'échiquier contre des consolidés. Probab-
lement que vers deux heures la banque fera connaître aux
membres de la cité ce qui a été fait, avant de l'avoir communiqué
à la chambre des Communes. Il est de la plus haute importance
dans l'état présent du marché du numéraire que l'on sache au
plus tôt ce qui aura été conclu.

Les Consolidés se sont montrés plus favorables à l'ouvertu-
re de la bourse; ils ne le sont plus autant et sont cotés à 91
5/8, 1/2 au comptant, 91 1/2, 5/8 en liquidation et 92 en liqui-
dation d'octobre.

— Hier soir a eu lieu un meeting de chartistes au Hal of
Science, à l'effet d'aviser aux moyens de venir en aide à Mme.
Lovett et à son enfant, pendant l'emprisonnement de son mari
et d'exprimer la sympathie qu'il inspire, ainsi que les autres
chartistes qui éprouvent le même sort. Il n'y avait pas 200 per-
sonnes. On y a pris des résolutions exprimant la résolution de
continuer l'agitation, et exprimant le blâme pour l'extension
que le gouvernement donne aux poursuites. Une commission a
été nommée pour ouvrir une pétition en faveur de Lovett et de
sa famille, qui sont dans le plus grand dénûment.

— Samedi, vers six heures du soir, un individu qu'on prétend
être aliéné d'esprit, a arrêté le cheval de la reine à Hyde-Parc,
pour remettre une pétition à S. M. Arrêté par la police de Lon-
dres, il a déclaré qu'il n'avait eu d'autre motif que de présenter
cette pétition, où il se plaint d'avoir été relégué pendant 10 ans
dans des maisons de santé, et de se trouver ainsi réduit à la
misère. Il demande à retourner à Ste-Hélène sa patrie. Il a été
mis en prison, en attendant son procès.

FRANCE. — Paris, le 21 AOUT.

M. le ministre des travaux publics vient de nommer une
commission spéciale pour l'examen de diverses questions rela-
tives à l'établissement des chemins de fer en France; cette com-
mission se compose de MM. le comte d'Argout, pair de France;
Baude, conseiller d'état; Cavenne, inspecteur général des ponts
et chaussées; François, maître des requêtes au conseil-d'état;
le baron de Fréville, pair de France; Gautier, pair de France;
Kermaingant, inspecteur-divisionnaire des ponts et chaussées;

Legentil, député; Legrand, sous-secrétaire d'état des travaux
publics; Rivet, député; Smith, conseiller à la cour royale de
Riom; Vivien, député.

— La nouvelle donnée par la Gazette d'Augsbourg d'une
intervention diplomatique de l'Europe dans les affaires de l'O-
rient, est confirmée par des lettres parvenues au gouvernement.
Une note collective émanée des cinq puissances a été remise à la
Porte, le 27 juillet, pour l'engager à ne conclure aucun traité
avec l'Egypte sans leur concours. Ce résultat est un des plus
considérables qui aient été obtenus depuis long-temps, par la
diplomatie, non qu'il termine encore la question d'Orient, mais
en ce qu'il la fait entrer au nombre des questions européennes.
La faute du congrès de Vienne qui avait laissé la Turquie en de-
hors du droit public européen, est ainsi réparée. On remarque
que la note émane des cinq grandes puissances, c'est-à-dire,
que la Russie y a pris part comme les autres. C'est là, de la part
de la Russie un abandon implicite du traité d'Unkiar-Skelessi et
une sorte de renonciation publique à la prétention qu'elle a affi-
chée depuis long-temps de se considérer comme libre de tout
contrôle étranger dans ses rapports avec la Turquie.

— On se souvient des dunes nombreuses que fit à Paris, il y
a deux ans, un individu en vendant des graines d'un chou pré-
tendu colossal. Le chou colossal est revenu, mais pour le coup
il n'y a pas de supercherie; le chou existe, il est visible pour
tout le monde, et voici en quels termes en parle le Temps :

« Nous avons vu le chou de M. Billaudeau, grainetier, rue
des Prouvaires, 10. Il a réellement 10 pieds de haut et 16 pieds
et demi de diamètre (circonférence 52 pieds); il porte ses grai-
nes en parfaite maturité. M. le préfet de la Seine, ainsi que plu-
sieurs autres pairs de France, également amateurs en horticul-
ture, n'ont pu s'empêcher de manifester leur étonnement en
voyant d'aussi grandes dimensions. La Société d'horticulture a
nommé une commission pour examiner cette belle plante qu'on
peut voir tous les jours de 9 à 5 heures. »

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On écrit de Bayonne, 18 août :

Nous avons des correspondances d'Urdax à la date du 16. Les
deux compagnies du 5° et les deux du 12° de Navarre qui vient
d'Urdax, ont évacué ce village et cédé la place à 7 compagnies
du 11° de Navarre fidèles à la cause du prétendant et 4 compa-
gnies d'élite de Guipuscoa. Ces forces étaient sous les ordres
du colonel Alvarez. Les quatre compagnies rebelles se sont
retirées à Vera. Une tentative faite par elle contre le fort de
Lundibar avait échoué, grâce à la fermeté du gouverneur
Iribarren. Elio doit avec cinq bataillons et deux pièces d'ar-
tillerie réduire demain les insurgés concentrés à Vera.

On espère qu'il sera possible de prévenir l'effusion du sang. Les
christinos n'ont pas encore bougé. Ils semblent vouloir atten-
dre que la dissension soit encore plus flagrante parmi les car-
listes. Don Carlos était le 16 à San-Esteban, il a passé en revue
les bataillons fidèles dans la vallée d'Ulzama.

MADRID, 14 août.

Ayerbe attaque Segura pendant que le général O'Donnel con-
tinue le siège de Tales.

On apprend par voie de Lisbonne, que le Portugal songe
à conclure un traité de commerce avec le Brésil et les États-
Unis.

HOLLANDE.

Le départ de M. Fulek, comme ambassadeur à Bruxelles,
paraît être une chose décidée. On assure du moins que S. Exc.
y a déjà fait chercher un logement convenable.

(Handelsblad.)

— Nous apprenons que la levée de 1838 sera également ren-
voyée dans ses foyers en congé illimité. Ainsi l'armée sera entiè-
rement remise sur le pied de paix, comme avant 1830.

(Avondbode.)

— On lit dans le Handelsblad du 21 août : La baisse sur les
fonds hollandais continue à faire des progrès rapides.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 21 août.

M. Brummel, qui vient de mourir commandant de la ma-
rècheau en Hollande, est natif de Bruxelles. Il a servi l'Autri-

meux et de rayons chimiques doués au plus haut degré du pouvoir d'agir
chimiquement sur les corps, quoique ces rayons soient par eux-mêmes
invisibles.

Ces principes étaient nécessaires à rappeler avant d'arriver à la descrip-
tion particulière des procédés de M. Niepce et de M. Daguerre. Maintenant
il faut savoir ce que c'est que la chambre noire, dont l'invention est due
à l'Italien Joperta; cet instrument n'est pas autre chose que la première
moitié d'une lunette ordinaire; dans une lunette telle que celle dont on
se sert au spectacle, l'image extérieure est transmise amplifiée au moyen
du verre opposé à l'œil (verre objectif), et vient pour ainsi dire se peindre
en un certain point du corps de la lunette; l'œil le voit à travers du verre
anquel il s'applique (verre oculaire), comme il ferait avec une loupe qui
augmenterait encore ses dimensions; dans ce cas l'image n'est pas maté-
rielle; mais si on supprime le verre oculaire et que l'on reçoive l'image
sur un écran placé précisément au point où elle se forme, on donne un
corps à cette image et on la voit peinte avec tous ses détails et toutes ses
couleurs sur l'écran; telle est la disposition de ce qu'on appelle la cham-
bre obscure, et c'est au moyen d'une pareille disposition que l'on nous
montre le curieux spectacle des objets extérieurs venant se peindre avec
toutes leurs nuances sur un écran placé au milieu d'une chambre noire
où ils sont transmis par une lentille; l'invention de MM. Niepce et Daguerre
consiste à fixer ces images sur le tableau qui les reçoit !

Cette invention, avant d'arriver au point où nous allons la voir à subi
bien des phases et bien des perfectionnements divers.

Dans les premiers essais, on a dû naturellement songer à placer au foyer
de la chambre noire, sur l'écran lui-même, une couche de chlorure d'ar-
gent; cette préparation, si sensible à l'action de la lumière, était influencée
et colorée au brun proportionnellement à la quantité de rayons lumineux
tombant sur ses différens points. En effet, les parties fortement éclairées,
passaient bientôt au brun foncé, tandis que les parties faiblement éclairées,
passaient intactes, les demi teintes subissant une action intermédiaire; mais
de cette manière on voit que les effets étaient précisément opposés à ce
qu'ils sont dans la nature; en effet, le chlorure d'argent ayant la propriété
de brunir sous l'influence des rayons lumineux, les parties étaient d'autant
plus sombres qu'elles étaient plus fortement frappées par la lumière, tan-
dis que les points soustraits au soleil par l'ombre des objets, demeuraient
plus ou moins blancs; en un mot, les clairs se peignaient par des noirs,
et les ombres par des clairs d'intensité proportionnée au degré de ces
ombrs.

Feuilleton.

ACADEMIE DES SCIENCES DE PARIS.

Séance du 19 août.

EXPOSITION DE DAGUERTYPE.

C'était, on le conçoit, jour de solennité à l'Institut; l'Académie des
Sciences et l'Académie des Beaux-Arts s'étaient réunies pour entendre l'ex-
position faite par M. Arago, des procédés de M. Daguerre, dont on s'entre-
tient avec tant d'intérêt dans le monde depuis huit ou dix mois; les résul-
tats que l'on avait vus de cette importante découverte, inspiraient une vive
curiosité d'en connaître le secret, et ce secret touchant à la fois aux intérêts
des arts et à ceux de la science, un nombreux public, composé d'artistes,
de savans et d'amateurs, se pressait aux portes de l'Institut, trois heures
avant l'ouverture de la séance; dans cet empressement auquel l'Académie
n'est point accoutumée, on pouvait craindre qu'il n'y eût quelque désor-
dres; mais les mesures avaient été si bien prises, que tout le monde, au
moins tout ce qui a pu entrer dans la salle, a pu voir et examiner à son
aise les produits du Daguerrotype, et entendre les développemens dans les-
quels est entré M. Arago.

Trois tableaux, exécutés par les procédés de M. Daguerre, étaient ex-
posés comme échantillons; ces tableaux ont sans doute été fort admirés;
mais ce n'était pas là l'objet important de la séance; deux d'entre eux étaient
connus, et personne ne doutait de la perfection des résultats obtenus par
M. Daguerre lui-même; on savait qu'entre ses mains son invention était ar-
rivée au plus haut degré de perfection. Mais ce que l'on était avide d'en-
tendre, c'était la révélation du secret si bien gardé jusqu'ici par les hom-
mes; on avait été curieux de savoir si l'invention n'avait pas été transpirée à
malgré de voir si l'invention répondait dans ses détails aux pompeux ré-
sultats que l'on en avait faits, aux merveilles que l'on en racontait.

Quelle que fût l'admiration générale pour les délicieux petits tableaux
imprimés par la lumière elle-même sous la direction de M. Daguerre, et la
modicité du prix accordé par la nation à une découverte que l'Europe nous

ETAT CIVIL DE LIÈGE, DU 22 AOUT 1859.

Naisances: 5 garçons, 1 fille.

Mariages 9, savoir: Entre

J. Massart, professeur de musique, rue Laruelle, et Lambertine Charlotte, Emilie Raveau, sans profession, Place du Palais. — Thomas Joseph Legrand, tailleur, à Hodimont, et Marie Louise Gatinet, couturière, rue St-Severin. — Martin Defize, garçon boulanger, en cette ville, et Catherine Tilkin, rue Pierreuse. — Gilles Michiels, charbon à Alken, et Catherine commissaire à Wibrin, et Anne Thérèse Papy, marchande, derrière le Chœur St-Paul. — Pierre Jh. Van Baelen, barbier à Moll, et Marguerite Bolsé, sans profession, faub. Ste-Walburge. — François Lapperre, tourneur, Entre-deux-Ponts, et Albertine Constance Reyniac, sans profession, même rue. — Pierre Jh. Toby, cordonnier, derrière le Palais, et Elisabeth Jhe. Ligot, cuisinière, rue de l'Université. — Nicolas Warnier, armurier, sur la Fontaine, et Anne Marie Pieter, lingère, sur la Fontaine.

Décès: 2 garçons, 1 fille, 1 homme, 2 femmes, savoir: Michel Corbeau, âgé de 81 ans, jardinier, rue Grande Bèche, célibataire. — Elisabeth Hanon, âgée de 70 ans, couturière, faubourg St-Gilles, veuve de Gilles Joseph Flaba. — Anne Thérèse Decollon, âgée de 58 ans, sans profession, derrière St-Thomas, épouse de Henri Hellemans.

ANNONCES.

Société du Casino.

GRANDE HARMONIE Dimanche 25 courant, à 5 heures.

Institution primaire

DIRIGÉE PAR

MM. LENOIR ET MALCHAIR.

L'exposition publique des TRAVAUX de l'année aura lieu le dimanche 25 et lundi 26 août, au local de l'établissement, Place St-Jean, n° 15.

Une FEMME DE CHAMBRE sachant bien coudre et repasser désire se placer.

S'adresser rue de la Cloche, à l'enseigne du Mortier, derrière l'Hôtel-de-Ville.

BELLE et TRÈS-COMMODE MAISON avec jardin, située en cette ville, à VENDRE avec jouissance de suite, à prix très-avantageux et payable avec grande facilité.

S'adresser à M^e RENOZ, notaire, rue du Pot-d'Or, n° 675.

M^{me} DUPLOUY-PIRARD,

Rue de la Régence, n. 8,

A l'honneur d'ANNONCER qu'elle vient de recevoir de la Suisse, UN BEAU

choix de rideaux brodés

Ainsi que des MOUSSELINES en pièces, qu'elle VEND à des PRIX AVANTAGEUX. Son magasin est assorti en tout ce qui concerne l'ameublement,

P. J. STAS a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de reprendre l'ancienne AUBERGE des 4 SCEAUX rue derrière la Madelaine. Le local est entièrement restauré et meublé à neuf. Il se recommande à MM. les voyageurs, rien ne sera négligé pour les satisfaire.

Il prendra des Pensionnaires. Table d'Hôte à une heure. — Diners particuliers.

AVIS.

CANAL DE MAESTRICHT A BOIS-LE-DUC.

Le public est informé que, pour faciliter l'exécution des travaux nécessaires au rétablissement de la navigation jusques dans l'intérieur de la ville de Maestricht, les eaux du canal seront baissées depuis le 25 aout courant jusqu'au 1er octobre prochain.

Le gouverneur de la province de Limbourg, Baron DE LAMBERTS.

AVEC AUTORISATION DE S. M. L'EMPEREUR D'AUTRICHE.

Sous la surveillance de la Haute Chambre aulique Impériale et Royale des Finances,

Vente irrévocable par actions

DE LA

MAGNIFIQUE SEIGNEURIE

DE

GROSS-ZDICKAU,

EN AUTRICHE,

Évaluée judiciairement à Deux Millions 271,400 Florins, d'une superficie de 8744 hectares avec une population de 5000 sujets, et vastes dépendances, consistant en superbe château seigneurial, grands établissements industriels, forges, usines, fabriques, riches forêts produisant une coupe annuelle de 20,000 cordes de bois, et de

Douze Villages

dénommés Gross-Zdickau, Aussergefeld, Kattenbach, Sabert, Mehlhuttel, Waldhauser, Planie, Bock, Althutten, Grafen, Fobiashutten et Buchwald.

Les primes accessoires sont de F. 100,000, 50,000, 25,000, 10,000, etc., etc., en tout 27,555 primes se montant ensemble à 2 millions 765,400 florins.

LE TIRAGE SE FERA À VIENNE SOUS LA GARANTIE ET LE CONTROLE DU GOUVERNEMENT.

Sur six actions prises ensemble il sera délivré gratis une action verte gagnant forcément, et participant à un tirage spécial de primes considérables.

Des avantages particuliers seront alloués aux personnes qui écriront directement à la maison soussignée, qui fera passer sans frais le prospectus détaillé, ainsi que le bulletin du tirage et le montant des gains. S'adresser à

HENRI REINGANUM,

Banquier et Receveur-général à Francfort sur Mein.

Il n'est pas nécessaire d'affranchir.

A VENDRE

LE BEAU

Domaine de Chokier,

Entre Liège et Huy, sur les bords de la Meuse.

Il se compose

d'un superbe château

placé sur un rocher à pic, d'où l'on jouit de la plus belle vue; de trois belles Fermes, Terres, Prés et Bois, le tout formant un ensemble et contenant environ 570 bonniers; de Carrieres de Pierres de Taille et Calcaire avec Four à Chaux au bord de la Meuse; d'une bonne Houillère qui sera prochainement en rapport.

S'adresser pour voir la propriété à Mme. la baronne DE-SER-DOBIN, au château de Chokier, et pour connaître les conditions de la vente, en l'étude à Liège du notaire GILKINET ou à M. DISTER, employé au bureau des hypothèques, à Liège.

PROVINCE DE LIÈGE.

PLANTATIONS.

AVIS. — Mardi 10 septembre 1859, il sera procédé, à onze heures du matin, à l'Hôtel du Gouvernement à Liège, pardevant M. le gouverneur de cette province, ou son délégué, en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, et sous l'approbation de M. le ministre des travaux publics, à l'adjudication de la fourniture et mise en place, et de l'entretien pendant cinq années, d'un nombre d'arbres déterminé à planter sur les routes de première classe, n° 4, de Bruxelles vers Malmédy, section de Bruxelles à Liège, et sur celle de 2^e classe, n° 16, de Liège vers Tongres, dans la province de Liège.

Cette adjudication aura lieu par voie de simple soumission de la manière indiquée à l'article 41 du devis et cahier des charges dont on peut prendre connaissance à l'hôtel du gouvernement à Liège, dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées et dans ceux de MM. les commissaires d'arrondissement. Liège, le 21 août 1859.

Pour le gouverneur de la province de Liège: Le membre de la députation délégué, SCRONX.

VENTE

D'UNE MAISON.

Le MARDI 27 AOUT 1859, à 10 heures du matin,

IL SERA PROCÉDÉ

par le ministère de M^e GILKINET, notaire à Liège, en son étude rue Féronstrée, n. 61. à la

VENTE AUX ENCHERES

D'UNE

belle et grande maison,

A PORTE COCHÈRE,

Située à Liège, rue derrière le Palais, n. 50, ayant 27 pièces dont 22 à feu, cour, écurie, remise, magasin, quatre caves dont 5 avec 15 loges, jardin, 2 pompes, fontaine d'un demi hanson, etc.

Cette MAISON et dépendances rapportent un loyer annuel de 1800 fr et elle est située vis-à-vis de la porte du palais, endroit le plus fréquenté de la ville.

Elle est propre à toute espèce de commerce en gros et en détail; elle peut aussi servir d'hôtel et convient à un marchand de vins, à un distillateur ou à un brasseur.

On accordera des grandes facilités pour le paiement du prix. S'adresser audit M^e GILKINET, pour obtenir tous renseignements.

A VENDRE

UN TERRAIN

D'UNE SEULE PIÈCE.

MESURANT 91 HECTARES, 64 ARES, 26 CENTIARES.

LE 26 AOUT 1859, à une heure de relevée,

La commune de Forêt, fera VENDRE publiquement en la demeure de M. Jean-Gilles VANDALEM, à Prayon, commune de Forêt, par le ministère du notaire DELIEGE,

UNE PIÈCE DE TERRE ET PATURE,

sise dans la commune de Forêt, près de Beaufays, mesurant 91 hectares, 64 ares, 26 centiares.

Ce terrain, par sa proximité de plusieurs routes et d'une nombreuse population, est propre à être mis en culture, il formerait la plus belle ferme du pays.

Il contient des mines de fer et du sable propre aux fonderies, ainsi qu'aux chemins de fer.

L'établissement de la section de Liège à Verviers, donnera une nouvelle activité aux salines qu'on y a établies.

Il sera exposé d'abord en 121 lots, puis en masse.

BOURSES.

PARIS, LE 21 AOUT.

Table of stock prices in Paris, listing various securities like 5 p. c., 4 p. c., 5 p. c., Act. de la Banque, Ob. de la v. de Par., Emp. belge, Soc. générale, B. de Belg., Mutualité, Act. Réunies, B. c. d'Anvers, Dette active, Passive, Emp. romain, Naples, and Empr. port. 5 p. c.

LONDRES, LE 20 AOUT.

Table of stock prices in London, listing 5 1/2% consolids., BELGE 1852, HOL. Dette active, PORTUG. 5 p. c., Id. 5 p. c., and Esp. Emp. 1854, along with Differées, PASSIVES, RUSSIE, BRÉSIL, and MEXICAINS 5 p. c.

AMSTERDAM, LE 21 AOUT.

Table of stock prices in Amsterdam, listing Dette active, 5 p. c., Billet de chang., Synd. d'am., 5 1/2%, Soc. de Commerce, Ch. de fer, d'Anst., de Rotterdam, Prusse L. 1852, Autriche. Métall., Brésil. Emp., Espagne. Ardoin., D. diff. 1850, 1855, Passive, Portugal. E. 5%, Naples. Cert. Fal., Russe. H. et Comp., C. c. Hope, Ins. gr. liv., and Pologne. L. 500 fl.

ANVERS, LE 22 AOUT.

Table of stock prices in Antwerp, listing Anvers. Dette act., Dette diff., Emp. de 48 milli., de 50 milli., Hollande. Det. act., Rente rem., Autriche. Métalliq., Lots de fl. 100., 250., 500., Polog. Lots de fl. 500., 120 et P., 150 et P., Brésil. E. L. 1854., Espagne. Ardoin., Dette passive 1854., diff. 1854., Danemark. E. Not., Dito à L., Prusse. Em. à Berl., Naples. Cert. Fal., Et. R. Levée 1852., Cert. à A. 1854., CHANGES, Amsterd. C. jours, Id. 2 mois, Rotterdam. C. jours., Id. 2 mois, Paris. C. jours., Id. 2 mois, Londres. C. jours., Id. 2 mois, Francfort. C. jours., Id. 5 mois, and Bruxelles et Gand.

BULLETIN DE BOURSE.

La rente Espagnole seule fixée l'augmentation des spéculateurs à notre bourse de ce jour. Les baisses simultanées de Londres et de Paris ont imprimé un mouvement analogue à nos cours ouvert à 18 3/8 on a fait 18 1/2 pour fermer 7 1/8 P. Les primes à toutes les échéances étaient recherchées.

BRUXELLES, LE 22 AOUT.

Table of stock prices in Brussels, listing Dette active 2 1/2, Emp. Rothschild, Fin courant, Emp. de 50 mill., Id. de 37 mil., Emp. de 1852 (4), Act. de la Soc. G., Emp. de Paris., S. de Comm. de c., B. de Belgique., C. de S. et Oise., Haute-Fourneaux., Banque Foncière., Idem., Flenu., Hornu., Sclessin., Soc. Nationale., Levant du Flenu., Ougrée., Sars-Longscham., Chemin de Fer., Vennes., St-Léonard., Chatelneau., Verreries., Betteraves., Verrier. de Charl., L'Espérance., Brasseries., Tapis., Fer d'Ougrée., Mutualité., S. C. Bruges., Monceaux., Act. Réunies., Borinage., Houyoux., Papeterie., Lits du Fer., H.-F. Luxembourg., Civile., Herve., Ch. de Fer de Col., Ch. de B., M. et B., Asphalt., Holl. Dette active., Losrenten inscrit., Autriche. Métalliq., Naples. C. Falcon., Espagne. Ardoin., Prime un mois., Différée de 1850., Idem de 1855., Passives., Brésil. E. de Roth., Rome. E. de 1854.

VIENNE LE 15 AOUT.

Métalliques 5 p. c., 108 1/4. — Actions de la Banque 1855.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 22 AOUT.

La barque américaine Roman, v. de la Havane, ch. de sucre. Le brick lubekoise Pallas, v. de St-Petersbourg, ch. de div. march. Le brick norvégien Oscar, v. de Riga, ch. de bois. Le brick mecklenbourgeois Ahrends, v. de Riga, ch. de graine de lin. Le brick belge Constant, v. de Liverpool, ch. de sel.

MARCHÉ DE LIÈGE DU 22 AOUT 1859.

Table of grain prices in Liège, listing Froment, l'hectolitre, Froment nouveaux, and Seigle, idem.

Imprimerie de J.-B. Nosseur, rue du Pot-d'Or, à Liège, N° 622.